

AFFAIRE N° 26/3. - Acquisition du terrain de Mademoiselle Ange PANON, situé rue Bertin.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour répondre au voeu de nombreux jeunes du quartier de la Source qui souhaiteraient disposer d'un foyer, la Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain bâti d'une maison créole de neuf pièces plus des dépendances, compris entre les rues Bertin et Poivre, ainsi que d'une petite parcelle de 72 m² bâtie d'une maisonnette louée à un couple actuellement.

La propriétaire, Mademoiselle Ange PANON, consent à céder les deux parcelles y compris les constructions et dépendances pour la somme de 17 000 000 de Frs CFA.

Ce prix, bien que supérieur d'environ 4 % à l'estimation des Domaines, me semble acceptable, compte tenu de la destination et de la situation de ce terrain.

Par ailleurs, il ne semble pas que la présence du locataire soit un handicap pour la Municipalité compte tenu du fait que ce dernier pourrait éventuellement assurer le gardiennage du foyer et ne subirait de ce fait aucun préjudice.

La dépense, soit 17 000 000 de Frs CFA sera prélevée sur l'emprunt de 300 000 000 de Frs CFA que la Municipalité a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité sous réserve de l'avis d'une commission qui doit se rendre sur les lieux.

Officière
Cant. Paris, le 16 novembre 1976
Jean de Hiel
Le Secrétaire Général
Signé : B. Rasel